



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 15 mai 2024

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
47	57

Date de convocation

7 mai 2024

Développement économique – ZA des Vinays à Pont de l'Isère – Compromis vente - crédits bailleurs - Transports Osternaud - Avenant n°5

N° de la délibération 2024-250

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 15 mai 2024 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle La Fabrique à Larnage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Pascal BALAY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mmes Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mme Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE, Mmes Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, Christelle MARION, MM. Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Xavier ANGELI (pouvoir à M. Emmanuel GUIRON), M. Paul BARBARY (pouvoir à M. Valina FAURE), Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Michel BRUNET), Mme Myriam FARGE (pouvoir à M. Jean-Paul VALLES), Mme Annie FOURNIER (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Annie GUIBERT (pouvoir à M. Bruno SENECLAUZE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), Mme Michèle VICTORY (pouvoir à Pierre GUICHARD), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à Bruno FAURE), M. Xavier AUBERT, M. Guy CHOMEL, Mme Amandine DEYGAS, Mme Mélanie DONGEY, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, Mme Agnès OREVE, M. Régis REYNAUD, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN. Mme Anne SCHMITT.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu la délibération n° 2019-368 du 16 octobre 2019 du Conseil d'Agglomération approuvant la vente des lots 7, 8, 9, 10 et 11 + 4 400 m² en zone non constructible sur la ZA des Vinays à l'entreprise TRANSPORTS OSTERNAUD ;

Vu la délibération n° 2020-632 du 16 décembre 2020 du Conseil d'Agglomération approuvant la signature d'un premier avenant au compromis de vente du 11 mars 2020 afin de proroger la signature de l'acte de vente, renouvelable une fois celle-ci étant prévue au 07 novembre 2021 ;

Vu la délibération n° 2021-539 du 03 novembre 2021 du Conseil d'Agglomération approuvant la signature d'un deuxième avenant au compromis de vente du 11 mars 2020 afin de proroger la signature de l'acte de vente prévue le 7 mai 2022 ;

Vu la délibération n° 2022-349 du 1^{er} juin 2022 du Conseil d'Agglomération approuvant la signature du troisième avenant au compromis de vente du 11 mars 2020 afin de proroger la signature de l'acte de vente prévue le 30 septembre 2022 ;

Vu la délibération du 1^{er} février 2023 du conseil d'agglomération approuvant la signature du quatrième avenant du compromis de vente du 11 mars 2020 afin de proroger la signature de l'acte de vente prévue le 30 juin 2023 ;

Considérant qu'un avenant n° 5 doit être signé pour prolonger le délai de la réitération authentique ;

Considérant que le pool de crédit bailleurs (société FINAMUR, société BPCE LEASE IMMO et la société NATIOCREDITBAIL) se portera acquéreur en lieu et place de Madame Valérie OSTERNAUD et qu'un contrat de crédit-bail immobilier sera consenti au profit de la société dénommée OSTERNAUD IMMOBILIER ;

Considérant la demande d'agrément de la société OSTERNAUD IMMOBILIER en qualité de crédit preneur et les sociétés OSTERNAUD LOGISTIQUE et TRANSPORT ALAIN OSTERNAUD en qualité de sous locataires ;

Considérant que l'entreprise sollicite ARCHE Agglo pour décaler la date de signature de l'acte de vente afin de finaliser le montage du dossier relatif aux crédits-bailleurs.

Considérant le projet d'avenant n° 5 au compromis de vente ;

Considérant l'avis du bureau du 25 avril 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** l'avenant n°5 au compromis de vente prolongeant le délai de signature de l'acte de vente jusqu'au 30 juillet 2024, la cession des terrains au profit du pool de crédit bailleurs se substituant à Mme Valérie OSTERNAUD
- **AGREE** la société OSTERNAUD IMMOBILIER en qualité de crédit preneur
- **AGREE** les sociétés OSTERNAUD LOGISTIQUE et TRANSPORT ALAIN OSTERNAUD en qualité de sous locataires.
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n° 5 avec Mme Valérie OSTERNAUD et l'acte de vente au profit des sociétés FINAMUR, BPCE LEASE IMMO et NATIOCREDIBAIL y compris tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 15 mai 2024.